

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18559 - 72ÈME ANNÉE

Sécheresse, élévation du niveau de la mer

Accord de Paris et COP22 : le PCR appelle les Réunionnais à proposer leur contribution



Depuis 20 ans, le PCR a fait de la lutte contre le changement climatique une priorité. Les résultats sont visibles dans le paysage de La Réunion.

La ratification de l'Accord de Paris et la COP22 sont autant d'initiatives qui renforcent le combat mené depuis 20 ans par le PCR dans la lutte contre le changement climatique. Quel sera l'impact de l'élection de Donald Trump dans ce domaine ? Comment les Réunionnais peuvent-ils se mobiliser pour apporter leur contribution à cette cause planétaire ? Le PCR rappelle que l'Accord de Paris est maintenant opposable et va donc imposer d'importantes remises en cause.

La COP22 qui se déroule actuellement à Marrakech au Maroc a tenu une place importante dans la conférence de presse tenue hier par Ary Yée Chong Tchi Kan, Yvan Dejean et Maurice Gironcel, co-secrétaires généraux du PCR.

Quelles peuvent être les conséquences de l'élection de Donald Trump comme président des États-Unis sur La Réunion ? Ary Yée Chong Tchi Kan note que l'inquiétude vient de sa position sur la question du changement climatique et les orientations prises à la COP21. Le nouveau président des USA n'a pas caché sa volonté de remettre en cause l'Accord de Paris. Il veut aussi relancer les mines de charbon, et nie la responsabilité des activités humaines dans le changement climatique.

Ary Yée Chong Tchi Kan rappelle que l'Accord de Paris a été ratifié par les États-Unis et la Chine en même temps, à la veille du G20. « Cela a donné une impulsion pour que tous les pays ratifient, et le 4 novembre, l'Accord de Paris prend effet ». Cet accord crée un cadre et des objectifs, condition nécessaire pour préserver l'espèce humaine. Il s'agit de limiter la hausse de la température de la Terre en dessous de deux degrés. Ce traité est « opposable aux pays, collectivités, associations, entreprises et individus ». Il renforce la lutte menée de longue date par le PCR pour faire progresser la prise de conscience et passer à l'action. Donald Trump veut remettre en cause ce traité. « Lui tout seul pourra-t-il le faire ? », interroge le PCR.

Effets à La Réunion

L'enjeu est important car les USA sont un gros pollueur, et un gros contributeur au fond vert de 100 milliards de dollars destiné à financer les actions d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement.

La COP22 qui se réunit à Marrakech est en train de préciser le contenu de l'Accord de Paris. « C'est la COP des actions. Chacun doit donner ses objectifs pour 2020 ».

« La France a ratifié. Entre nous Réunionnais, il faut dire d'urgence quelle sera notre part de responsabilité dans les objectifs fixés par l'Accord de Paris », poursuit-il. Par exemple, La Réunion importe du pétrole et du charbon. Or, il faudra stopper la consommation de ces énergies fossiles. Une première contribution pourrait être de fixer un calendrier pour le retrait de ces

polluants. Il faudra aussi prendre toutes les dispositions pour faire face à la montée du niveau de la mer, et donc ne plus construire en bordure de mer, sur la mer.

L'augmentation de la température va amener la sécheresse. Le préjudice subit actuellement par les éleveurs va durer tout le siècle.

« Plus de temps à perdre »

« À La Réunion, nous avons anticipé le mouvement depuis 20 ans, nous avons sorti le débat de l'expertise pour l'amener dans la décision politique ». Parmi ces décisions, Paul Vergès a fait adopter une proposition de loi faisant de la lutte contre l'effet de serre une priorité natio-

nale.

« Nous sommes très contents que nos préoccupations stratégiques rencontrent celles des autres dans le monde », ajoute Ary Yée Chong Tchi Kan. Il s'agit maintenant de se réunir et de préparer des décisions pour préserver les intérêts des générations à venir, « nous n'avons plus de temps à perdre ».

Lors des prochaines élections, des candidats seront valorisés par les médias, les télévisions, mais ils ne discuteront pas de ces problèmes qui touchent directement la population, ajoute Ary Yée Chong Tchi Kan. D'où l'urgence pour les Réunionnais de se rassembler.

M.M.

Le PCR et le résultat de la présidentielle américaine

Élection de Donald Trump : « un avertissement pour la classe politique »

Ary Yée Chong Tchi Kan, Yvan Dejean et Maurice Gironcel, co-secrétaires généraux du PCR, tenaient hier une conférence de presse sur les sujets suivants : le résultat de l'élection présidentielle aux États-Unis, la COP22 et le bilan des visites ministérielles d'Ericka Bareigts et d'Annick Girardin.

La victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle aux États-Unis a été le premier thème de la conférence de presse d'hier du Parti communiste réunionnais. Ary Yée Chong Tchi Kan note tout d'abord que cette élection remet en cause les sondages. Une campagne était très soutenue par les médias en faveur de Hillary Clinton et c'est Donald Trump est élu. « Les électeurs ont choisi ». Cela dénote un ras-le-bol de la population au sujet de la politique menée depuis deux mandats par Barack Obama et le parti démocrate de Hillary Clinton. C'est pourquoi la responsabilité de la candidate et de ses soutiens est également engagée. Le co-secrétaire général du PCR constate que « durant la campagne électorale, Trump s'était distingué par des déclarations et des postures très radicales. Malgré cela, il est élu. Cela montre une volonté de changement très forte dans l'opinion américaine ». Que va-t-il faire?

Yvan Dejean souligne que « sur deux scrutins, le BREXIT et les États-Unis, c'est la victoire d'un discours xénophobe et populiste avec des conséquences possibles pour 2017 en France ». « Les laissés-pour-compte se sentent abandonnés, on n'aborde pas les problèmes de fond. On parle de tout sauf de ce qui fait leur vie quotidienne », poursuit-il. « C'est un avertissement pour la classe politique. Les médias et les sondages ne font pas les élections, c'est le peuple qui vote, la sanction est immédiate ».

Édito

L'Accord de Paris annonce la fin des espoirs des carriers et de certains transporteurs

Lors de sa conférence de presse d'hier, le Parti communiste réunionnais a largement évoqué les enjeux de la conférence COP22 qui se tient actuellement à Marrakech. C'est en effet au cours de cette rencontre que les représentants de 195 pays vont commencer à travailler sur le contenu d'un cadre qu'ils ont adopté l'an dernier : l'Accord de Paris. Ce document est aujourd'hui ratifié par plus de 100 pays, dont les principales puissances économiques à l'origine des plus importants volumes d'émission de gaz à effet de serre. Ce texte fixe l'objectif de limiter la hausse des températures bien en deçà de 2 degré, et il prévoit également un fonds d'adaptation de 100 milliards de dollars pour soutenir les efforts des pays en développement. Ces derniers portent une très faible responsabilité dans le dérèglement climatique, mais ils en subissent les plus importantes conséquences.

Depuis le 4 novembre, l'Accord de Paris est opposable aux pays. La France l'a ratifié, il est donc opposable non seulement à l'État mais aussi aux collectivités. Cela a des conséquences concrètes pour La Réunion. C'est ce qu'a rappelé hier Yvan Dejean, co-secrétaire général du PCR. Il a pris l'exemple de la route en mer. Pour que le chantier puisse se poursuivre, ses promoteurs ont besoin de matériaux. Or la Région Réunion a pris la décision de lancer le chantier sans que ces matériaux ne soient disponibles. C'est le point de départ de la bataille des carrières. Car pour que les transporteurs et les multinationales du BTP puissent continuer, elles ont besoin de

gisements de galets.

Yvan Dejean a constaté que la décision sur l'ouverture d'une nouvelle carrière à Bois-Blanc est reportée de trois mois. Cela interroge. Le gouvernement veut-il refiler la patate chaude à son successeur, a dit en substance Yvan Dejean. L'enjeu est en effet décisif, car sans l'ouverture de cette carrière, la route en mer ne restera qu'une opération publicitaire sans lendemain. En effet, à quoi bon continuer à construire le mur de la Grande Chaloupe si cela ne sert qu'à priver les habitants de ce quartier d'une vue sur la mer ?

Or l'Accord de Paris est très clair : il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique. La route en mer est donc en totale contradiction avec un traité ratifié par plus de 100 pays dans le monde dont la France. Elle aura en effet pour conséquence d'augmenter le trafic automobile. De plus, elle est construite en pleine mer, alors que personne n'est aujourd'hui capable de dire quel sera le niveau de l'océan Indien dans les prochaines décennies. Elle n'est donc pas compatible avec les engagements internationaux de la France qui veut se montrer exemplaire dans ce domaine.

Autant dire que cela douche sérieusement les espoirs de tous ceux qui comptent tirer profit de l'extraction et du transport de plusieurs millions de tonnes de galets, que les pierres viennent de Bois-Blanc, Dioré ou Menciol.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Bilan des visites ministérielles d'Ericka Bareigts et d'Annick Girardin

Inégalités, logement, chômage : des réponses pas à la hauteur

Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, et Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, viennent de se rendre à La Réunion. Le Parti communiste réunionnais avait interpellé les deux ministres sur des préoccupations de la population. Inégalités, logement, chômage... les réponses n'ont pas été à la hauteur.

Maurice Gironcel rappelle que le PCR avait posé aux ministres qui viennent de se rendre à La Réunion plusieurs questions. C'était lors d'une conférence de presse à la veille de la visite d'Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer d'une part, et d'autre part sous forme de lettre ouverte adressée à Annick Girardin lundi, date du début de son séjour à La Réunion.

Inégalités, logement, chômage... les réponses n'ont pas été à la hauteur. Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, a annoncé la création de 2.000 emplois aidés financés par un crédit de 11 millions d'euros. Cela suscite un espoir dans la population, indique le co-secrétaire général du PCR. Mais ces 11 millions d'euros ne suffisent pas. Maurice Gironcel rappelle que pour que la promesse du gouvernement se concrétise, elle suppose que les collectivités soient capables de mobiliser immédiatement entre 12 et 27 millions d'euros pour assurer les embauches. Or, le gouvernement a emphyxié ces collectivités en diminuant la dotation globale de fonctionnement.

Il manque 12 à 27 millions

« On est en train de tromper la population, ce n'est pas bon », ajoute le co-secrétaire général du PCR. Suite à cette annonce d'Ericka Bareigts, Maurice Gironcel a écrit au président de l'Association des maires de La Réunion pour l'alerter sur ce sujet ainsi que sur un autre tout aussi important.

Les deux ministres sont en effet particulièrement concernées par le problème des emplois d'avenir. En effet, la plupart de ces jeunes travaillent dans des collectivités, ils sont donc des agents non-titulaires

de la fonction publique. Les 1463 jeunes qui ont un emploi d'avenir qui se termine cette année n'ont aucune solution, « on tire un trait dessus », déplore Maurice Gironcel, c'est une catastrophe pour l'emploi des jeunes. Au total, plus de 4.200 jeunes ont signé un contrat « emplois d'avenir », seront-ils tous condamnés au chômage ?

Le PCR rappelle que sa proposition de création de deux grands services d'intérêt public dans l'environnement et l'aide à la personne peut permettre d'intégrer ces jeunes dans un emploi.

La ministre de la Fonction publique vient à La Réunion et doit faire face à la revendication de 16.000 agents de la fonction publique territoriale non-titulaires qui demandent un statut et un avenir. Lors de sa rencontre avec les syndicats, Annick Girardin a demandé de réaliser un état des lieux. Cette proposition indigné le PCR. Comment une ministre peut-elle venir à La Réunion sans connaître la situation ?

Les syndicats qui ont participé à la rencontre se sont sentis « humiliés ». D'ailleurs, la CGTR-Fonction publique n'avait même pas daigné participer à cet échange, indiquant que la ministre n'apportait pas de véritable réponse.

Le PCR a aussi posé aux deux ministres la question des inégalités réelles à La Réunion. Comment expliquer que certains agents perçoivent un complément de revenu pour faire face à la vie chère et pas les autres ? Les communistes réunionnais ont donc demandé aux deux ministres ce qu'elles comptaient faire pour régler cette inégalité.

La seule réponse des deux ministres est de dire qu'il n'est pas question de toucher à la sur-rémunération. Or, à aucun moment le PCR n'a posé ce problème. Le Parti communiste réunionnais demande au gouvernement de donner ses propositions

pour améliorer la situation des personnes qui n'ont pas le complément de vie chère.

Propositions pour l'emploi

Au sujet de la fonction publique, le PCR a posé le problème des recrutements. Il rappelle sa proposition d'un moratoire sur les nominations de personnes venant de l'extérieur quand un Réunionnais dispose des diplômes nécessaires pour obtenir le poste. Maurice Gironcel indique qu'un tel régime dérogatoire a existé dans les années 1960 et 1970 pour recruter des instituteurs à La Réunion. À l'époque, pour faire face aux besoins, des jeunes Réunionnais titulaires d'un brevet pouvaient devenir enseignant au terme d'une formation de trois ans. Ils sont aujourd'hui professeurs des écoles, voire même directeur d'école. Mais la ministre n'a pas répondu au PCR sur ce sujet.

En conclusion, dans le domaine de l'emploi, le PCR renouvelle sa proposition d'une conférence pour l'emploi. Cette instance doit permettre de recenser tous les besoins aussi bien dans le public que dans le privé. L'objectif est d'anticiper ces besoins afin de proposer des formations adaptées pour que des Réunionnais puissent se préparer à occuper les emplois disponibles. Enfin, pour que les chômeurs puissent bénéficier de la meilleure information possible, le PCR renouvelle sa proposition de rendre obligatoire la publication de toutes les offres d'emploi par un seul canal : Pôle emploi, qui est un service public.

M.M.

Lutte contre les inégalités

Lutter contre le « délit de faciès » ? Impossible selon Valls car trop coûteux !

Pour lutter contre les agissements racistes de certains éléments de la Police Nationale, François Hollande avait promis d'instituer un récépissé à remettre à chaque personne contrôlée afin d'éviter que les mêmes personnes fassent l'objet de contrôles systématiques du fait de leur apparence physique. Ce récépissé aurait permis également de dresser une statistique du type physique des personnes les plus fréquemment contrôlées.

Ces objectifs ont fortement déplu à Manuel Valls, ministre de l'intérieur puis à Manuel Valls, premier ministre. Pour rejeter cette promesse de François Hollande, Manuel Valls a déclaré que cela coûterait trop cher à l'État. Pour un gouvernement se réclamant des idéaux que les luttes des forces progressistes ont fini par faire graver au fronton des bâtiments publics : « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ », l'argument du coût pour interdire à la République de protéger les libertés des citoyens français parce qu'ils ressemblent à des "étrangers", porte atteinte à leur liberté d'aller et venir librement, constitue une discrimination remettant en cause le principe constitutionnel d'Égalité, et témoigne enfin d'une très curieuse conception de la Fraternité. Manuel Valls et François Hollande semblent ne même pas se rendre compte du discours implicite de leur attitude : tous les Français sont égaux en droits mais les Français Noirs, Métis, et Maghrébins d'apparence sont tenus d'en apporter la preuve à tout moment. Devant la Cour de Cassation, la défense du gouvernement a ajouté une discrimination supplémentaire : la dangerosité du quartier où résident ces Français à l'apparence si peu "française". Par son propos, la défense du gouvernement avait-elle conscience de plaider en faveur d'un apartheid pourtant dénoncé le 20 janvier 2015 en ces termes : « il existe « un apartheid territorial, social, ethnique » en France et une "misère sociale" à laquelle s'ajoutent les « discriminations quotidiennes" », par le citoyen Manuel Valls, en sa qualité de premier ministre. Mais, j'y pense soudain, le "fameux"

mégafichier qu'on a tenté, le 1er novembre, de nous imposer en mi-souk, ne serait-ce pas une façon de rétablir l'égalité entre tous les citoyens quelle que soit leur apparence ou leur résidence ? Tous fichés, tous suspects donc tous

égaux, ENFIN !

Quand il ne nous reste que l'humour du désespoir c'est vraiment signe que la démocratie ne va pas bien.

Jean



**Pôle Aménagement, Développement Et Proximité
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la Commune de Sainte-Suzanne informe le public de l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sainte-Suzanne du 28 novembre au 28 décembre 2016.

Madame VITTOZ Béatrice tiendra les permanences suivantes :

Lundi 28 novembre de 9h00 à 12h30, Mairie du centre-Ville

Vendredi 9 décembre de 9h00 à 12h30, Mairie Annexe de Quartier Français

Mardi 13 décembre de 10h à 16h00, Mairie Annexe Deux Rives

Samedi 17 décembre de 9h00 à 12h00, Mairie du centre-Ville

Jeudi 22 décembre de 9h00 à 12h30, Mairie Annexe de Bagatelle

Mercredi 28 décembre de 9h00 à 16h00, Mairie du centre-Ville

Les Observations peuvent être transmis au siège de l'enquête publique au 3, rue du Général de Gaulle 97441 SAINTE SUZANNE.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées à Madame le Commissaire enquêteur :

Par courrier, jusqu'au 28 décembre 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, en Mairie de Sainte-Suzanne 3, rue du Général de Gaulle 97441 SAINTE SUZANNE.

**Le Maire,
M. GIRONCEL**

COP22 à Marrakech

L'action climatique et pour l'eau nécessaires aux objectifs de l'Accord de Paris et la justice climatique

Le gouvernement marocain et ses partenaires ont dévoilé le « Livre Bleu sur l'Eau et le Climat », un résultat concret de la Conférence internationale intérimaire sur l'eau et le climat, organisée à Rabat en juillet 2016, en coopération avec le Gouvernement français et le Conseil mondial de l'eau.

Organisée pour la première fois dans l'histoire de la COP, la Journée d'Action pour l'Eau créée dans le cadre de l'Agenda de l'Action climatique globale vise à attirer l'attention sur le secteur de l'eau en tant que pourvoyeur de solutions pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

En effet, dans 93 % des contributions déterminées prévues au niveau national dans le cadre de la CCNUCC, les pays ont identifié l'eau comme un élément clé de l'adaptation. En plus de sa dimension de besoin primordial, l'eau est fondamentale pour la sécurité alimentaire, la santé humaine, la production d'énergie, la productivité de l'industrie, la biodiversité. Assurer la sécurité de l'accès à l'eau signifie assurer la sécurité dans tous ces domaines.

De plus, l'eau est essentielle à l'atténuation du changement climatique, car de nombreux efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dépendent d'un accès fiable à cette ressource. Relever ces défis de façon systématique est donc essentiel pour s'adapter au changement climatique et réduire les impacts négatifs des catastrophes liées à l'eau. À cette occasion, le gouvernement marocain et ses partenaires ont dé-

voilé le « Livre Bleu sur l'Eau et le Climat », un résultat concret de la Conférence internationale intérimaire sur l'eau et le climat, organisée à Rabat en juillet 2016, en coopération avec le Gouvernement français et le Conseil mondial de l'eau.

Justice climatique

Cette publication rassemble les orientations et les recommandations formulées par la communauté internationale de l'eau pour la mise en œuvre des engagements climatiques et propose un large éventail de solutions concrètes et applicables par la gestion de l'eau pour l'adaptation et la résilience.

« Cela correspond parfaitement à la COP22, qui aspire à être une COP de l'action ! », a déclaré Mme Charafat AFAILAL, ministre déléguée chargée de l'Eau du Maroc. « Nous devons maintenant prendre conscience de ce qui est en jeu, étant donné que l'insécurité de l'eau conduit à des conflits accrus, des tensions entre les populations, et provoque également des migrations qui menacent la stabilité globale ».

La justice climatique est également

une priorité de la Journée de l'Action de l'Eau, comme en témoigne le lancement de l'initiative « De l'Eau pour l'Afrique », créée par le Royaume du Maroc et soutenue par la Banque africaine de développement. Cette initiative vise à rendre justice à l'Afrique par l'adoption d'un plan d'action spécifique qui mobilisera différents partenaires politiques, financiers et institutionnels internationaux pour améliorer les services et la gestion de l'eau et de l'assainissement en Afrique, pour les personnes les plus affectées par le changement climatique.

Adaptation

« Alors que l'humanité fait déjà l'expérience d'une pression démographique et socio-économique croissante, les récents épisodes climatiques extrêmes dans le monde ont ajouté de nouveaux niveaux de complexité dans la recherche de solutions. L'eau est l'une des ressources les plus touchées, mais l'eau apporte également des solutions à ces défis », a souligné Benedito Braga, président du Conseil mondial de l'eau.

In kozman pou la rout

« Zordi kontan, domin krédi ! »

Mi koné pa si zot la vi, sansa si zot i ansouvien souvan dé foi, dann boutik shinoi l'avé inn-dé pti l'afish la vni jone a forstan li té kolé dsi lo mir. Dsi lo z'afish l'avé sak moin la mark an-o la, épi in n'ot l'afish avèk dé boug : inn mèg épi l'ot bien gra. Dsou lo mèg l'avé : li té i vann krédi ! Dsou lo gra l'avé : li téi vann kontan ! Sé sak demoun téi pans dann tan, épi té i ariv tanzantan k'in moun téi shanj boutik kan li téi doi tro. Pars, la boutik shinoi, krédi té la règ : kisoï krédi lo bon, kisoï krédi karné. Lo bann z'afish té i rès dsi lo mir é pèrsonne téi fé pa in kont. A ! La boutik shinoi, i pé dir zot la rann sèrvis kréol ! Boutik shinoi, nout patrimoine. Li l'avé son plas rézèrvé dann la MCUR mé, i fo kroir, sa téi plé pa désèrtin. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé !

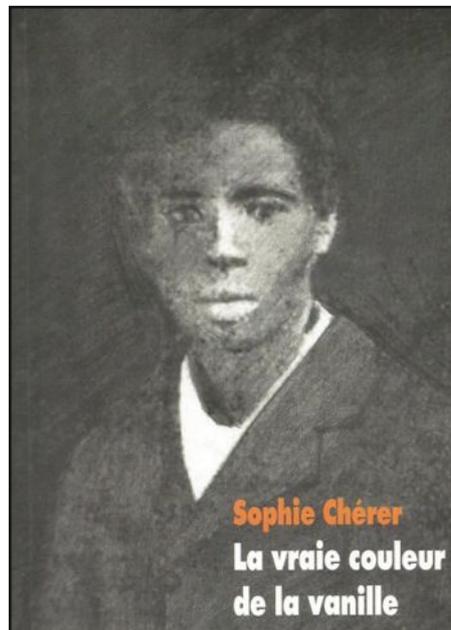
Par un reste d'infamie, le nom, ti bout'chandelle

Celle qui était appelée, de manière rabaisante, la 'marieuse' (toute dénomination est politique, n'est-ce pas ?), reconnaissait volontiers que le travail qu'elle avait à fournir était minutieux et fatigant : « Avec un' aiguille mi soulève la p'tite langue sous la fleur pour ensuite poser la tête sur la poudre, mais i faut pas que la poudre i égrène, sinon l'opération l'est foutue. » Pour préciser : « Mi allais au champ vers 7 heures car la fleur té lève presque en même temps que le soleil, mais une fois que la fleur l'est fécondée, le soir même li té fané. Le lendemain n'avaient d'autres té repoussent, c'était un travail à chaîne », du lundi au dimanche, accomplissant le geste millénaire initié par un jeune esclave de douze ans en 1841 pour polliniser la vanille. Un nom avait été donné à cet esclave : Edmond. On ne lui avait guère donné que cela, car sa vie comme sa découverte lui furent volées. Les gros blancs qui avaient pris l'habitude de s'accaparer le fruit du travail des esclaves firent le nécessaire pour le faire disparaître, il n'eut pas de tombe à son nom qu'on tenta de faire disparaître. Lépervanche, en 1918, faisait le constat : « Les vanillards que sa découverte couvrait d'or n'avaient jamais songé à lui jeter un morceau de pain ». Edmond n'eut guère que le tort de pousser à l'ombre des fruits empoisonnés du racisme et de l'esclavagisme, il mourut dans le plus extrême dénuement, tandis que la production de vanille se portait à merveille et remplissait les caisses des propriétaires et des spéculateurs.

La plante avait un beau nom de fille, « vanille » (la dernière épice à être conquise était une orchidée), mais pour les esclaves la nominalisation tenait lieu de normalisation et de disparition, ou pour mieux dire de refus, comme l'explique Sophie Chérier :

« Là où les botanistes baptisaient les fleurs, les arbres et les buissons de noms sonores comme des bijoux (qui pour honorer une épouse, une fille ou une maîtresse, qui pour décorer un collègue et qui pour se flatter soi-même), les maîtres donnaient aux Noirs des noms comme des coups. Certains pratiquaient l'ironie. Ils les affublaient de noms de dieux, d'em-

peurs ou de héros, Jupiter, Adonis, Pompée, Charlemagne, pour mieux les traiter en sous-hommes. De noms de vertus, Minutie, Généreux, Franchin, pour mieux leur infliger leurs propres vices. Ou de noms de villes lointaines, Coblenze, Bayonne, pour mieux les clouer là, les empêcher de fuir. De noms de mois de l'année ou de jours de la semaine, Janvier, Avril, Mardi, Jeudi, pour mieux leur interdire de jouir du temps, des saisons et des heures. » Et l'auteure de conclure : « S'ils baptisaient ainsi leurs esclaves, c'était paradoxalement, pour ne pas être tentés de les appeler vraiment. Les interpellés, c'était les considérer. Leur parler normalement, c'était faire d'eux des humains à part entière. Il y a des phrases, il y a des mots qu'on ne dit pas à quelqu'un qui porte un sobriquet ». On n'aurait jamais dit aux esclaves qu'on leur volait non seulement leur vie mais le produit même de leur vie.



La vraie couleur de la vanille de Sophie Chérier, éditions L'École des loisirs, collection Médium – et exposition Vanille Bourbon, « l'or noir de La Réunion », actuellement à la médiathèque de Sainte-Marie.

Edmond fut nommé Albius, car, dit-on, la fleur du vanillier est blanche. C'est « albus » qui désigne un blanc mat, qui est la pâleur aussi, le blême. Albius, lui, est un comparatif, au neutre, comme peut l'être une

fleur, il prend cette forme au vocatif : « Eh, chose ! » C'est un Noir qu'on appelait ainsi : « La chose la plus blanche », dans une langue qu'il n'avait pas apprise, un nom qui sonnait comme un double exil, comme un camouflet.

1848, au décret : « L'attribution de patronymes aux affranchis est une urgence absolue. Un délai de deux mois au plus doit s'écouler entre la promulgation du décret d'abolition et son application. »

Sophie Chérier précise : « À Sainte-Suzanne, les nouveaux affranchis sont près de quatre mille et les employés aux écritures de la mairie, deux seulement. Contenir tout ce monde qui arrive en pagaille, sans rien respecter des horaires ni des formalités, parce qu'il ne sait pas lire, et n'obéit qu'aux coups ? Impossible. Les bureaux de la mairie de Sainte-Suzanne devenaient trop petits, ils n'y suffisaient pas. Il eût fallu pousser les murs. Un officier communal éclairé suggéra de sortir les meubles en pleine rue, et d'affranchir à la chaîne. Des bustes et des codes font office de presse-papiers contre le vent qui décoiffe. Chaque esclave doit déboursier deux francs pour obtenir son extrait d'état civil ».

Instructions de la Commission : « Attribuer des noms variés à l'infini par inversion des lettres de certains mots pris au hasard. » Des noms qui doivent faire disparaître « toute trace de l'esclavage ». On donne un nom aux enfants, ces gens étaient une nouvelle fois considérés comme des enfants : on leur avait imposé une langue, on leur imposait alors un nom. Ils devenaient les enfants du hasard, sans passé, les nés du décret, fruits d'une génération spontanée, aussi vite apparus que disparus. Un tour de passe-passe. Le nom « Albius » fut affublé au jeune savant au teint d'ébène, puis suivirent au registre d'autres appellations non moins infâmantes : Gouacide, Macabée, Satan, Bonarien, Lapuante... C'était dire en quelle estime le personnel de la Mairie tenait leurs nouveaux concitoyens de couleurs. On ne changeait que de forme, l'esprit en était gardé.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

La boutèy sé in n'afèr, sak na d'dan sé sa k'i kont pou vréman !

Pètète in pé va di : Justin i rabash ! Justin i di la mèm shoztoultan ! Mé si lé vré, i vo myé répété pou k'i konpran aou, plito ké dir la mantri - La pédagozi sé l'ar d'konète répète aou bien konm k'i fo. Pou kosa mi di sa ?

Pars in gran shèf blan, a s'ki paré, la di dann télé, si son kandida i gingn li va donn plis l'otonomi La Rényon. Pars Sarkozy li-mèm la di konm de koi, li v'alé dann sans Didier Robert la domandé, donk plis résponsabilité pou La Rényon dsi la késtyonn l'ékonomi. Nou la vi, na poin lontan, dann in diskour pou lo katorzyèm anivèrsèr l'otonomi Rodrig, lo prézidan konsèy réjyonal la félisite lo shèf-komisèr pou son shoi épi la roprann inn-dé poin nout mo d'ord dsi la sékirité alimantèr épi l'otonomi dann l'ènèrzi.

Inn-dé poin nout mo d'ord mé pa nout vin-sink propozisyon. Pars ropran nout program par shikète, sa lé posib, mé nout program sé in konplé é i fo pa triy dodan pou détourn anou nout obzèktif pars nout obzèktif sé dévlop La Rényon épi mète in kou d'aré lo sistèm néo-kolonyal. Lé bien vré : si ou i pèz dsi l'aksèlèratèr, épi dsi lo frin an mèm tan, mi oi ou lé mal parti.

Pou mon par, plis demoun va vni dsi nout poinn vizé pou vréman oplis sar bon pou nout péi, oplis nou va marsh dann diréksyon lo shanjman : in bon shanjman k'i sava dann sans nout l'intéré zénéral.

Final de kont la boutèy sé in n'afèr, mé sé sak nana dodan k'i kont pou vréman. Konmsa mi konpran la vi !

Justin